

Bulletin Officiel

Circulaire du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Paris, 25 septembre 2006

<p>Direction générale de l'enseignement scolaire</p> <p>Service des enseignements et des formations</p> <p>Sous-direction des écoles, des collèges et des lycées généraux et technologiques Bureau des écoles DGESCO A1.1. n°2006-0163 Affaire suivie par René MACRON Téléphone 01 55 55 36 86 Télécopie 01 55 55 38 92 Courriel rene.macron@education.gouv.fr 107 rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP</p>	<p>Le ministre de l'Éducation nationale</p> <p>à</p> <p>Mesdames les Rectrices d'académie et messieurs les Recteurs d'académie Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Education nationale Mesdames les Inspectrices et messieurs les Inspecteurs d'académie – inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux Mesdames les Inspectrices et messieurs les Inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré Mesdames les Présidentes et messieurs les Présidents des comités exécutifs des réseaux « Ambition réussite »</p>
--	---

OBJET : inscription de l'association « Lire et faire lire » dans les actions destinées à renforcer et accompagner les équipes pédagogiques dans les écoles et les collèges des réseaux « Ambition réussite », en 2006 – 2007

L'association « Lire et Faire Lire », fondée à l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin souhaite, forte de son expérience, prendre part aux efforts déployés pour la relance de l'éducation prioritaire et apporter son concours au plan « Ambition réussite » en engageant ses bénévoles à offrir une partie de leur temps libre au bénéfice des élèves et des équipes enseignantes des écoles et des collèges.

Lors de la journée nationale des réseaux « Ambition réussite », le 30 mai dernier, j'ai rappelé tout l'intérêt que je porte au partenariat développé entre le ministère chargé de l'éducation nationale et des associations telles que « Lire et faire lire ».

Transmettre le goût de lire et aider à la conquête de la maîtrise autonome de la lecture, c'est ouvrir la voie à une pleine réussite des apprentissages. Les actions conduites par les bénévoles viendront conforter le travail des enseignants en cohérence avec le projet d'école ou d'établissement et les pratiques pédagogiques mises en œuvre.

Afin de donner un nouvel essor à cette action dans ces secteurs prioritaires, les inspecteurs d'académie et les inspecteurs chargés de circonscription du premier degré inviteront les

directrices et directeurs d'école et les principales et principaux de collèges à réserver le meilleur accueil aux bénévoles de l'association « Lire et faire lire » et à leur apporter toutes les informations utiles pour leur permettre de prendre part, de manière appropriée et efficace, aux dispositifs mis en place.

Les membres des coordinations départementales de l'association « Lire et faire lire » établiront des contacts avec les représentants de l'éducation nationale afin de présenter le programme national d'accompagnement périscolaire et de solidarité intergénérationnelle qu'ils développent.

Ce programme qui permet d'offrir à un grand nombre d'élèves une opportunité supplémentaire d'accéder au plaisir de lire est désormais étendu aux élèves des classes de 6^{ème}. Le partenariat engagé avec La Poste devrait permettre à l'association de recruter de nouveaux lecteurs bénévoles grâce au soutien de ses personnels.

Je vous remercie du concours que vous voudrez bien apporter à la réussite de cette opération.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Roland DEBBASCH

